



# Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**L'an deux mille vingt-quatre le 30 août**, le Conseil Municipal de la Commune de Veigy-Foncenex dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Catherine BASTARD, Maire.

**Date de convocation** : 23 août 2024

**Présents** – Madame Catherine BASTARD, Maire et Mesdames et Messieurs Bruno DUCRET, Rosy CHAMAYOU, Antonio PEREZ RAMOS, Alain GATTELET, Laurence PILLONEL, Julie GIRARD, Adjoints, ainsi que :

Mesdames et Messieurs, Josette CHAMBOUX, Italo GARD, Maria-Hélène DE SIEBENTHAL, Guy LANCON, Hélène LEVA, Florence PIGNIER, Philipp DALHEIMER, Charlotte LAFOURCADE, Jacques ROBIN, Béatrice HUEHN, Isabelle DEMIERRE, Michel BREASSON, conseillers municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés** – Mesdames et Messieurs Jeanne VUAGNOUX, Laurent DEMOLIS, Dominique PETITJEAN, Patrice BOUTHORS, Jean-Marc LHERMET, Virginie SUATON, Samuel DELEAGE, Nathalie DETRUCHE.

## **Procurations**

Mme Laurence PILLONEL a reçu procuration de Mme Jeanne VUAGNOUX  
M. Bruno DUCRET a reçu procuration de M. Dominique PETITJEAN  
Mme Rosy CHAMAYOU a reçu procuration de M. Patrice BOUTHORS  
Mme Catherine BASTARD a reçu procuration de M. Jean-Marc LHERMET  
Mme Florence PIGNIER a reçu procuration de Mme Virginie SUATON  
M. Italo GARD a reçu procuration de M. Samuel DELEAGE  
Mme Julie GIRARD a reçu procuration de Mme Nathalie DETRUCHE

**Secrétaire de séance** : Monsieur Philipp DALHEIMER

<b>Nombre de conseillers :</b>	<b>27</b>		
En exercice	: 27	Pour	: 26
Présents	: 19	Contre	: /
Votants	: 26	Abstention	: /

## **9.1. INTERCOMMUNALITE - APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT**

**Madame le Maire,**

*PRESENTE* le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 2 juillet 2024 qui a été transmis aux communes le 4 juillet 2024 pour délibération en Conseil municipal.

*RAPPELLE* l'objectif qui est de déterminer les coûts liés à la rétrocession aux communes concernées et les modalités de mise en œuvre pour les structures suivantes :

- Multi-accueil d'Allinges
- Micro-crèche du Lyaud
- Centre de loisirs d'Allinges.

*INDIQUE*, pour mémoire, qu'à défaut d'approbation du rapport par les communes membres dans les conditions de majorité requises, le préfet fixe le coût net des charges transférées par arrêté.

*INFORME* que le Conseil communautaire de Thonon Agglomération, lors de la séance du 29 octobre 2024 et après réception des délibérations des communes membres avant cette date se prononcera définitivement sur le montant des attributions de compensation.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C, disposant notamment que les établissements publics de coopération intercommunale soumis au régime de fiscalité professionnelle unique doivent créer une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges (CLECT) et que cette dernière intervient lors du calcul du montant de l'attribution de compensation, lié au transfert de charges initial mais également à chaque nouveau transfert de charges,

**Considérant** que la CLECT a pour mission de procéder à l'évaluation des charges transférées et que cette évaluation fait l'objet d'un rapport,

**Considérant** que le rapport, ci-annexé, concernant l'analyse des charges liées à la rétrocession des services et équipements du Multi-accueil d'Allinges, de la Micro-crèche du Lyaud et du Centre de loisirs d'Allinges a été approuvé par les membres de la CLECT réunis le 2 juillet 2024 et notifié à Madame le Maire par le Président de la CLECT le 4 juillet 2024,

**Considérant** que ce rapport établi par la CLECT doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des Conseils municipaux,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

**APPROUVE** le rapport de la CLECT ci-annexé concernant les services et équipements du Multi-accueil d'Allinges, de la Micro-crèche du Lyaud et du Centre de loisirs d'Allinges.

**AUTORISE** Madame le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire

Transmis au représentant de l'Etat le 5 SEP. 2024

Publié, Affiché ou notifié le :

Le Maire - Catherine BASTARD

Fait et délibéré à Veigy-Foncenex le 30 août 2024

Le Maire - Catherine BASTARD

5 SEP. 2024



Le secrétaire de séance - Philipp DALHEIMER

